



## Demande double dépôt de garantie - Appartement non meublé

Par **Iagous**, le **25/03/2022** à **20:30**

Bonjour,

Je loue un appartement non meublé depuis août 2021. J'ai payé le dépôt de garantie à mon entrée dans l'appartement qui correspond à 1 mois de loyer hors charges.

Mi-septembre 2021, mon amie m'a rejoint dans l'appartement et nous avons fait un avenant au contrat de location. Mon propriétaire demande à mon amie un nouveau dépôt de garantie également d'un montant d'un loyer hors charges.

Est-ce légal ? Je ne parviens pas à trouver de réponses claires à ce sujet.

Je vous remercie d'avance

Par **Tisuisse**, le **26/03/2022** à **08:18**

Bonjour,

Je ne pense pas que ce soit très légal. Vous devriez poser la question à votre ADIL.

Par **morobar**, le **26/03/2022** à **08:40**

Bjr,

Vous vous comportez comme des colocataires, d'ou la réaction du bailleur.

[quote]

nous avons fait un avenant au contrat de location.

[/quote]

Par **Lag0**, le **26/03/2022** à **09:55**

Bonjour,

Vous n'avez pas chacun un bail puisque vous parlez d'un avenant à votre bail. Le dépôt de garantie est attaché au bail, pas à chaque preneur du bail. Votre bailleur ne peut donc pas demander un nouveau dépôt de garantie puisque celui-ci est déjà versé.

Par **morobar**, le **27/03/2022** à **10:00**

[quote]

puisque vous parlez d'un avenant à votre bail

[/quote]

Si le ,bailleur exige un nouveau ndepot de garantie, ,c'est danjs l'optique de la ,rédaction d'un second bail ,au nom du second colocataire.

Autrement il n'a aucune obligation de rédiger quoique ce soit.

Par **Lag0**, le **27/03/2022** à **10:20**

Bonjour Morobar,

Il est impossible de rédiger un second bail pour un logement qui est déjà loué à un locataire !

[lagous](#) nous dit bien :

[quote]

Je loue un appartement non meublé depuis août 2021. J'ai payé le dépôt de garantie à mon entrée dans l'appartement qui correspond à 1 mois de loyer hors charges.

[/quote]

Il est donc locataire de l'appartement.

Pour qu'il y ait plusieurs baux, il faudrait que lagous ne soit locataire que de sa chambre et

qu'il y ait d'autres chambres à louer. Ce qui, d'ailleurs, ne me paraît pas possible pour une location vide !

[quote]

Autrement il n'a aucune obligation de rédiger quoique ce soit.

[/quote]

Aucune obligation, nous sommes d'accord. Mais si lagous a demandé à son bailleur d'ajouter son amie sur le bail, le bailleur peut tout à fait accepter. Mais cet ajout ne peut pas donner lieu à versement d'un second dépôt de garantie...